



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2273-0001/30/2016-087PU (corr. DPC : Raphaëlle Brune)

Réf. CRMS : GM/MB/SJN30002_677_PREA_Botanique_SortiesdeSecours Bruxelles, le 14/09/2021

Annexe : /

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Royale, 236 – Jardin Botanique
Demande d'avis de principe portant sur l'ajout de portes de secours en façade de l'Orangerie
Ouest.

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

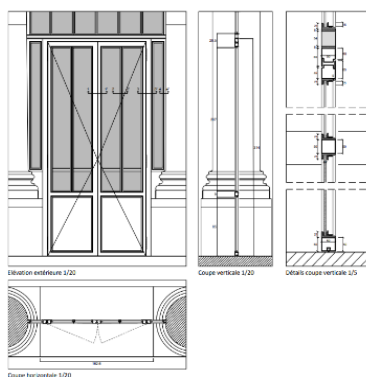
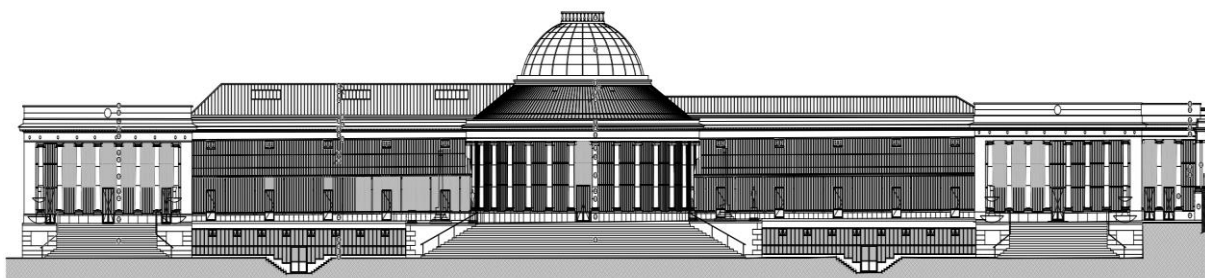
En réponse à votre courrier du 02/08/2020, nous vous communiquons *l'avis favorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 25/08/2020.

Le site du Jardin Botanique est classé par l'arrêté royal du 15/05/1964. Ce classement englobe la totalité des façades et toitures du bâtiment du Botanique.

Dès 2015, la Fédération Wallonie Bruxelles a pris l'initiative de restaurer les façades et terrasses du Centre Culturel Le Botanique. Dans ce cadre, un permis unique portant sur le renouvellement des verrières et des serres existantes a été délivré suite à l'avis un avis favorable sous conditions de la CRMS daté du 03/07/2018. Les travaux sont en cours depuis le premier trimestre 2019.

Parallèlement à cette demande, la Fédération Wallonie Bruxelles a lancé, en avril 2020, un concours en vue de désigner un auteur de projet pour la rénovation intérieure des salles de concert situées dans l'Orangerie Ouest et la Rotonde. Cette rénovation vise notamment l'augmentation des jauges au sein des volumes existants (1000 personnes debout minimum pour l'orangerie) en ce compris l'adaptation des dispositifs d'accès et d'évacuation des publics ainsi que des équipements HVAC. La problématique de la sécurité en cas d'incendie et plus spécifiquement l'évacuation du public, a fait l'objet d'une analyse spécifique. Considérant le nombre de personnes qui devraient être admises dans le projet du futur réaménagement des salles de concert, des sorties de secours supplémentaires sont nécessaires. Le projet retenu, qui propose un retournement de la scène vers le fond de la salle permettant de retrouver une ouverture visuelle de la salle de l'orangerie vers le parc, prévoit de réaliser les deux portes de secours supplémentaires dans les travées 1 et 7 de la façade de l'orangerie Ouest (côté parc). Les portes auront le même dessin que celles mises en œuvre dans le cadre du projet de restauration en cours. Leur intégration implique la suppression des allèges (comme c'est déjà le cas pour la travée 4).

Pour assurer une cohérence dans l'intervention et garantir les mêmes détails d'exécution, il est souhaité que l'exécution de ces deux portes supplémentaires soit effectuée dans le cadre de l'actuel chantier en cours.



Documents extraits du dossier de demande

Avis CRMS

La CRMS émet un avis **favorable sur la création des deux portes de secours supplémentaires telles que renseignée par la présente demande**. Ces portes sont indispensables pour permettre l'augmentation souhaitée des jauges des salles de concert et pour respecter la réglementation incendie. La solution proposée est cohérente avec le projet de restauration de l'enveloppe actuellement en cours. Le fait que les portes des deux serres latérales ne présenteront pas une situation totalement symétrique n'impactera pas de manière significative la lecture de l'ensemble. La symétrie entre ces deux serres a en outre déjà été perturbée par l'ajout, du côté de l'orangerie Est, d'un portique en 1844.

Si la CRMS souscrit à la présente proposition relative aux portes de secours, elle signale cependant que l'accord sur cette intervention ne signifie pas que les autres modifications qu'induirait le projet de transformation/rénovation des salles de concert seront *de facto* acceptées par la CRMS. Les autres transformations, telles l'implantation des passerelles intérieures et des escaliers de secours en façade Ouest de l'Orangerie, devront être soigneusement documentées et soumises pour avis. En tout état de cause, leur impact sur l'immeuble ainsi que sur les vues et perspectives depuis le parc devra être limité au maximum et s'organiser dans le respect du patrimoine classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : rbrune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;